Ville de VOUZIERS

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Conseil Municipal du

Présenté par Yann DUGARD

Débat d'orientations budgétaires

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune,
 - d'apprécier les contraintes,
 - de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
 - > de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.
- Il ne donne pas lieu à un vote.

Texte règlementaire : le code

général des collectivités

territoriales prévoit

l'organisation d'un débat sur

les orientations budgétaires

dans un délai de 2 mois

précédant l'examen du budget

Le contexte :

La répartition des dotations globale de fonctionnement, de solidarité rurale et nationale de péréquation n'est pas encore connue à ce jour. Le calendrier des notifications n'a pas été publié. La loi de finances 2019 prévoit une augmentation des enveloppes de dotation de solidarité rurale. Cette donnée est intégrée dans le projet de budget 2019.

La section d'investissement est budgétée sans recours à l'emprunt et des recettes de subvention et de FCTVA neutralisant le montant des travaux liés à la construction du pôle scolaire.

Les différentes épargnes permettent de mesurer la capacité de la section de fonctionnement à dégager de l'excédent pour financer la section d'investissement, de façon directe ou par le biais du remboursement d'un emprunt.

L'épargne nette de l'exercice 2018 est de 387 012,96 €. Ce montant est à corriger des recettes et dépenses non récurrentes comme les cessions d'actifs (142 122,72 €) ou les dépenses d'assurance dommages ouvrage du pôle scolaire (51 111,05 €) et les dépenses liées aux cérémonies du centenaire 1918-2018 (42 488,92). L'épargne nette corrigée est alors de 338 490,21 €.

Dans la même logique, il est faut corriger l'épargne nette 2017 qui apparait à hauteur de 759 533 €. Il faut retirer le montant des cessions de 397 168,64 €. Cela donne une épargne nette de 362 364,36 €.

La prospective au fil de l'eau indique la tendance pour les années à venir.

Objectifs en 2019

- poursuite des travaux de construction du pôle scolaire Dora Lévi, de rénovation de la rue de Prague à Terron sur Aisne et du programme d'accessibilité,
- > maintenir une épargne nette positive sur le long terme en travaillant sur les dépenses et recettes de fonctionnement.

Une analyse financière rétrospective étudie l'évolution des finances de la ville de Vouziers sur les 5 dernières années. Elle analyse notamment l'évolution des dépenses et recettes ainsi que le suivi des ratios financiers.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes réelles de	4 658 381,83	4 806 727,60	4 857 138,42	4 979 450,37	5 234 949,98	4 734 070,74
Dépenses réelles de	4 154 570,96	4 134 795,48	4 227 352,11	4 305 713,16	4 236 665,01	4 048 502,16
Epargne de gestion	647 031,58	788 160,85	734 453,44	769 709,02	1 082 685,60	795 589,90
Epargne brute	503 810,87	671 932,12	629 786,31	673 737,21	998 284,97	685 568,58
Epaigne nette	-137 087,93	371 821,88	321 466,82	381 013,57	759 533,00	387 012,96
Epargne nette hors exceptionnel	-261 425,50	221 922,61	305 183,29	374 119,70	352 832,55	223 699,65

L'épargne nette de la collectivité qui était négative en 2013 et redevenue positive depuis notamment grâce à une maitrise des charges à caractère générale liée à une hausse de la péréquation liée au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) ainsi qu'à la hausse de la DSR (Dotation de solidarité rurale). L'épargne nette est considérée hors exceptionnel, c'est-à-dire que les recettes exceptionnelles notamment, souvent liée à des produits de cession sont sortis de l'analyse.

La baisse de dotations a pour sa part été limitée pour la ville grâce à la mise en œuvre de la commune nouvelle. Cette bonification s'arrêtera néanmoins en 2020.

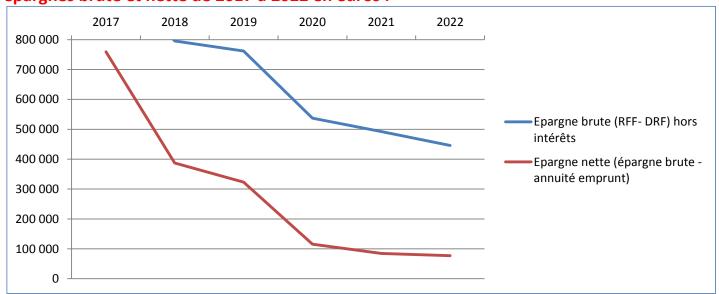
Evolut	ion des cha	rges et produits de fonctionnement en euros	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Evolution appliquée	Prospective 2019	Prospective 2020	Prospective 2021	Prospective 2022	
Charges à caractère général		1 080 084	1 194 222	1 %	1 113 000	1 125 000	1 137 000	1 149 000	ĺ	
		Charges de personnel	2 396 992	2 262 546	2 %	120 000	123 000	126 000	129 000	ĺ
	Š	Atténuations de produits	92 137	92 137	2 %	1 594 500	1 627 000	1 660 000	1 694 000	Í
	SE	Opérations d'ordre	598 492	318 196		320 000	320 000	320 000	320 000	
	E Z	Charges de gestion courante	576 309	383 174	1%	388 000	392 000	396 000	400 000	ĺ
_	Opérations d'ordre Charges de gestion courante Charges financières ICNE Charges exceptionnelles et provisions TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Recettes Atténuations de charges Opérations d'ordre Produits du domaine		84 401	110 021	Etat de la dette	118 000	110 000	98 000	82 000	ĺ
ξ			-4 165	4 090]
ğ			10 907	2 226		11 500	11 500	11 500	12 000	ĺ
Ę		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 835 157	4 366 612		3 665 000	3 708 500	3 748 500	3 786 000	1
Z	Recettes									
Ĭ	RECETTES	Atténuations de charges	157 905	99 645	1 %	101 000	103 000	105 000	107 000	
Š		Opérations d'ordre	169 183	64 848	0 %	65 000	65 000	65 000	65 000	ĺ
<u> </u>		Produits du domaine	207 590	193 786	1 %	196 000	198 000	200 000	202 000	ĺ
		Impôts et taxes	2 514 295	2 356 035	1 %	1 721 000	1 739 000	1 757 000	1 775 000]
	CE	Dotations	1 774 811	1 775 066	0%	1 809 000	1 612 000	1 595 000	1 578 000	1
	R ∈	Produits de gestion courante	162 741	144 000	1 %	146 000	148 000	150 000	152 000	
		Produits exceptionnels	417 307,79	153 038,82		3 000	3 000	3 000	3 000	
		Reprise sur dotations et divers	300	12 500		13 000	13 000	13 000	13 000	ĺ
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 404 133	4 798 919		4 054 000	3 881 000	3 888 000	3 895 000]
		Excédent	1 235 234,56	1 557 126,28						ĺ
		RECETTES TOTALES	6 639 368	6 356 045		4 054 000	3 881 000	3 888 000	3 895 000	1
										1
	Recettes réelles de fonctionnement		5 234 949,98	4 734 070,74		3 989 000,00	3 816 000,00	3 823 000,00	3 830 000,00	1
		Dépenses réelles de fonctionnement	4 236 665,01	4 048 416,03		3 345 000,00	3 388 500,00	3 428 500,00	3 466 000,00	1
		Epargne brute (RFF- DRF) hors intérêts	1 082 685,60	795 676,03		762 000,00	537 500,00	492 500,00	446 000,00	1
		Epargne nette (épargne brute - annuité emprunt)	759 532,97	387 099,09		323 000,00	115 500,00	84 500,00	77 000,00	1

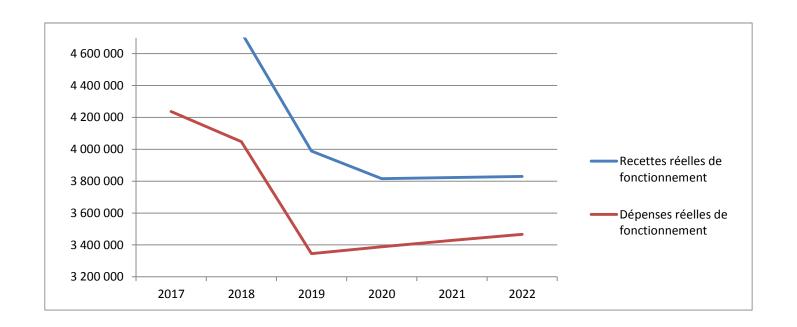
^{*} Retrait de l'assurance dommage ouvrage du pôle scolaire et des charges liées à la célébration du centenaire 1918 - 2018

^{**} Mutualisation

^{***} Fin du pacte de stabilité et baisse du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Evolution des épargnes brute et nette de 2017 à 2022 en euros :





RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité directe (impôts ménages) TH, TFB, TFNB

L'état fiscal permettra d'être plus précis au moment du budget concernant les contributions directes et les compensations, notamment concernant l'exonération progressive de la taxe d'habitation (sur 3 ans).

L'attribution de compensation disparait des recettes de fonctionnement. C'est une conséquence de la mutualisation des services avec la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Elle devient une dépense de fonctionnement car les charges de personnel sont d'un montant supérieur aux recettes de fiscalité transférées.

Fiscalité indirecte

- Fonds de compensation des recettes intercommunales et communales, taxe sur les consommations finales d'électricité, droits de mutation, droits de place, autres taxes et emplacements publicitaires : les crédits sont adaptés par rapport aux réalisations antérieures.

Dotations

La création de la commune nouvelle impacte le montant des dotations de l'Etat jusqu'en 2019.

- Exonération de la contribution au redressement des finances publiques,
- Majoration de 5 % de la dotation globale de fonctionnement,

Garantie de non baisse des dotations de péréquation

Fonds de concours Tourelles

Le centre culturel des Tourelles est utilisé à plus de 60% par des usagers habitant à l'extérieur de Vouziers. Or, le coût du centre culturel est aujourd'hui intégralement supporté par la Commune de Vouziers. Il sera donc proposé la passation d'un fonds de concours de 50 000€ de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à partir de 2019 pour le financement du fonctionnement du centre culturel.

Atténuations de charges

Il s'agit des remboursements des contrats aidés.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

Les crédits sont adaptés en fonction des réalisations 2018.

Charges de personnel

Les policiers municipaux sont les seuls agents restant employés par la commune. Les autres agents ont été mutés à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise à compter du 1^{er} janvier 2019. Ils sont depuis mis à disposition de la commune (La charge financière apparaît dans les atténuations de produits).

9

Les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources sont identiques à 2018. (Il s'agit d'un ajustement des ressources issu de la réforme de la taxe professionnelle de 2010).

Centre Bourg : Une opération de rénovation des façades sur l'hyper centre est menée par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. La Ville apportera pendant cinq ans une participation financière de 16 000 € par an.

Subventions aux associations : Un travail de fond est engagé pour déterminer le montant de l'enveloppe supportable par le budget de la commune.

Les charges financières comprendront l'annuité de remboursement de l'emprunt du pôle scolaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est alimentée à partir de la section de fonctionnement par :

- les amortissements des biens, retracés dans les opérations d'ordre,
- > le virement de la section de fonctionnement

La section d'investissement dispose également d'un excédent de 3 179 000,86 €.

Subventions

Sont reportées :

- > la subvention du zonage pluvial de l'agence de l'eau,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant l'accessibilité des bâtiments communaux,

Sont inscrites:

les subventions relatives à la construction du pôle scolaire.

Le FCTVA est inscrit à hauteur de 1 204 500 €. L'un des avantages à la création de la commune nouvelle est la récupération du Fonds de Compensation de la Taxe sur le Valeur ajoutée trimestriellement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Remboursement des emprunts

Le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 321 000 € (Le montant 2018 se montait à 298 555,62 €).

Les opérations d'ordre comprennent l'amortissement des subventions reçues pour l'acquisition de biens amortissables. On retrouve ces opérations en recettes de fonctionnement.

Investissements en cours

Dans les restes à réaliser 2018, se trouvent les opérations suivantes :

- La réalisation du zonage pluvial communal,
- L'acquisition de matériel, dont notamment un serveur pour la mairie...
- L'accessibilité des bâtiments communaux et notamment la rénovation de l'Hôtel de Ville et des travaux dans les logements...
- La maîtrise d'œuvre et les travaux de réseaux d'eaux pluviales connexes aux travaux d'assainissement,
- > Des travaux d'éclairage public,
- La maîtrise d'œuvre de la rénovation de la rue de Prague,

Investissements nouveaux

Les dossiers d'investissement présentés pour l'obtention de subventions sont les suivants :

- > Accessibilité des bâtiments et des installations municipales,
- De la rénovation de voiries,
- La création de 2 city parc,
- La rénovation du sol du gymnase de Syrienne.

Outre l'investissement courant et les dossiers cités plus avant sont proposés :

des provisions pour des études, des frais d'annonces et d'acquisition du matériel courant...

Pôle scolaire

La construction du pôle scolaire est gérée en autorisation de programme et crédits de paiement. Cela implique que les crédits ne sont pas reportés. Ils suivent leur échéancier prévisionnel qui sera adapté. Les crédits nécessaires sont ouverts chaque année.

La même procédure est suivie pour les recettes.

Lotissement

Une avance remboursable est consentie pour la réalisation de la première tranche de travaux.

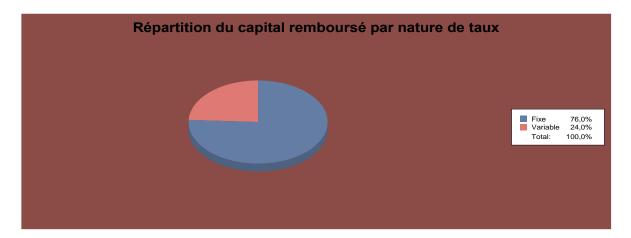
STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2019, l'encours de dette est de 6 822 094,92 €. Ce montant comprend un emprunt relais de 2 500 000 € permettant de financer la construction du pôle scolaire Dora Lévi en attendant le versement des subventions.

L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

La capacité de désendettement de la commune s'élève, si on retire l'emprunt relais qui sera remboursé avec les subventions, à 6.3 ans. Cela signifie qu'il faudrait 6.3 années à la Commune de Vouziers pour rembourser

sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Les premiers seuils de risques commençant à 10 ans, la capacité de désendettement de la ville reste bonne.



Budget lotissement

Un projet de lotissement est lancé en prolongement du lotissement de la garenne. 28 à 30 parcelles seront viabilisées. (délibération du 31 octobre 2017).

Les dépenses engagées en 2018 seront constituées des diférentes études, du transfert des terrains en provenance du budget principal, de la maîtrise d'œuvre.

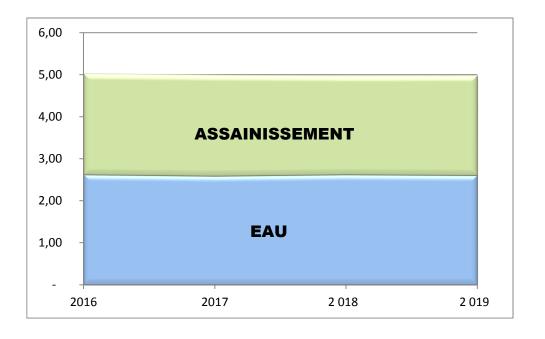
Ce budget sera équilibré en attendant la vente des terrains déduction faite d'un subvention communale dans le but de diminuer le prix des terrains d'une avance du budget général.

Budgets eau et assainissement

Le prix de l'eau est composé pour chaque service :

- d'une surtaxe qui sert à financer les investissements de la commune,
- > de la part utilisée pour couvrir les charges de distribution et de traitement du fermier,
- de taxes revenant à l'agence de bassin,

Evolution du prix de l'eau pour Vouziers hors abonnement



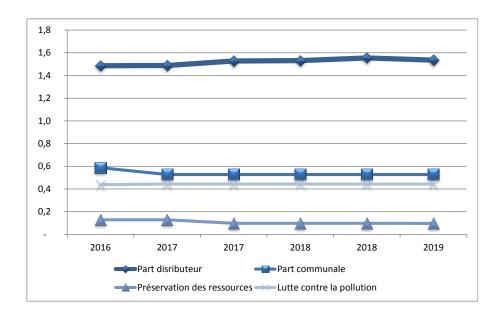
Le principe fondamental des services publics industriels et commerciaux est qu'ils sont financés intégralement par les usagers.

Budget de l'eau de Vouziers

Evolution des tarifs de l'eau hors abonnement en euros par m³

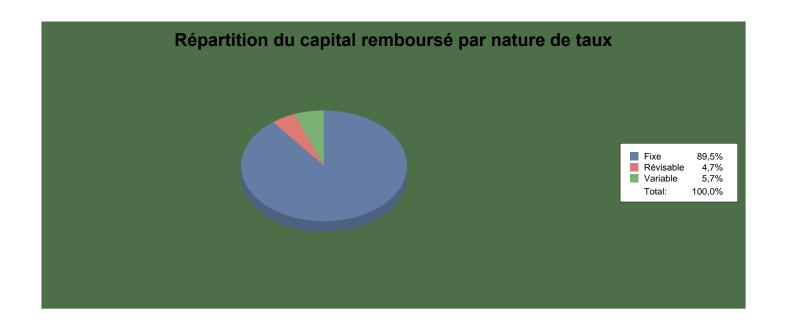
Ce service se caractérise par une stabilisation des tarifs et des investissements.

En 2019, une enveloppe de travaux sera constituée notamment pour installer des compteurs de secteur à Chestres et Blaise.



STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette est de 411 742,67 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.



Budget de l'eau de Vrizy

- > Ce service est géré en régie directe.
- ➤ Le budget n'a pas d'emprunt en cours,

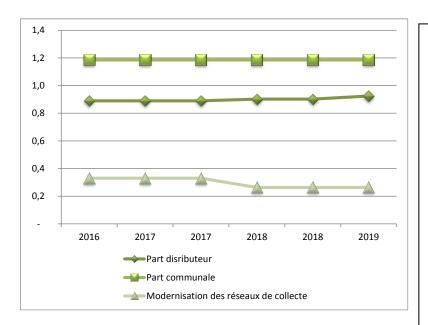
- ➢ il a été nécessaire d'augmenter le tarif de l'eau pour financer les travaux de la rue Emile HEREN. Cette hausse est lissée sur deux années. Elle est de 28 cents hors taxe en 2018 et de 16 cents hors taxe en 2019.
- ➤ Une prestation de relevé de compteurs et de facturation a été souscrite auprès du Syndicat des Eaux du Sud Est. Cela a généré une augmentation de la part fixe de 16,48 € HT en 2018.

Eau potable - comparatif sur les 3 communes

	Prix par m3 ho	rs abonnement	Abonnement annuel		
	HT	TTC	HT	TTC	
Vouziers	2,47	2,60	47,34	49,94	
Vrizy	1,45	1,53	35,48	37,43	
Terron sur Aisne	1,63	1,72	42,68	45,03	

Budget de l'assainissement

Evolution des tarifs de l'assainissement hors abonnement en euros par m³



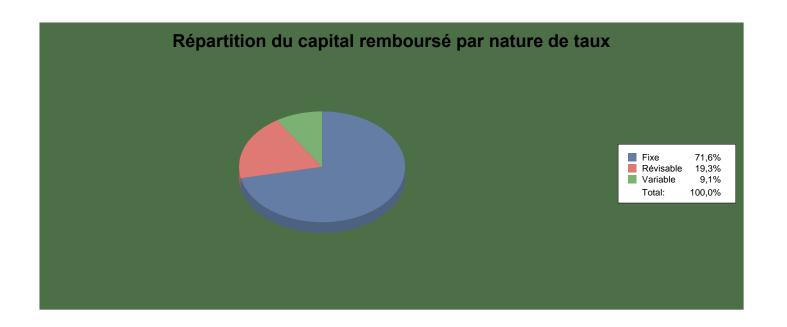
L'exercice 2019 verra se poursuivre les travaux de mise en conformité des réseaux.

Une opération de mise en conformité des branchements est lancée. La commune remplacera les branchements qui se sont révélés défectueux ou inexistants suite aux travaux précédents.

Elle encaissera une subvention pour ces travaux et facturera le solde aux usagers concernés.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette est de 1 924 196,67 €. L'ensemble des emprunts est typé A1 selon la charte de Gissler. C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts à taux fixe ou variable classique avec un indice en euros.

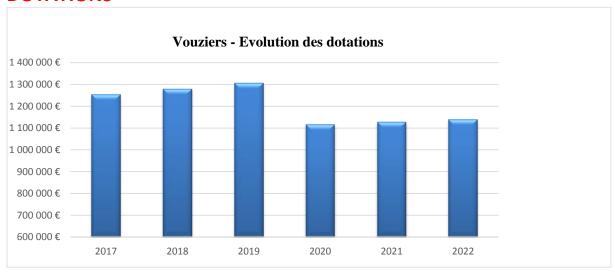


Annexe au DOB 2019

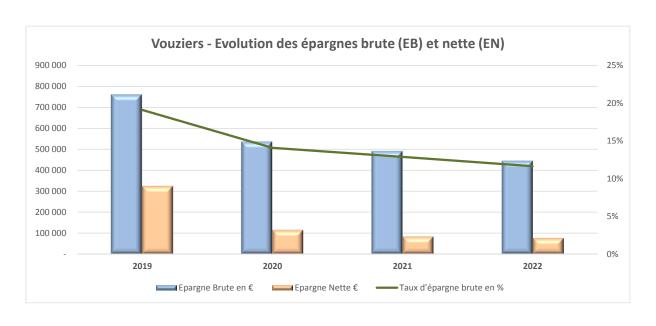
FISCALITE

IMPOTS LOCAUX	Produit 2018
Taxe d'habitation	829 912 €
Taxe Foncier bâti	673 216 €
Taxe foncier non bâti	50 112 €
TOTAL	1 553 240 €

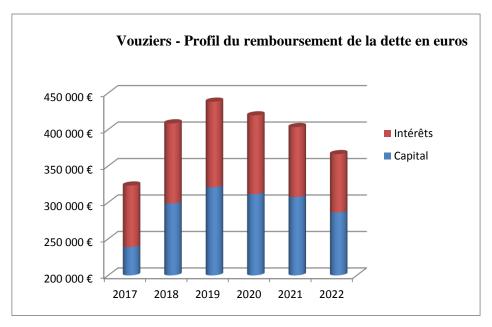
DOTATIONS



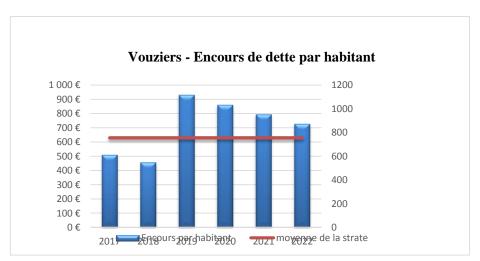
EPARGNES



DETTE







Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 651 habitants - Budget principal seul

Strate: communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	la OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT Ratio struc		Moyenne de la strate
5 154	1 108	1 052	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A		es produits
4646	999	1017	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		1
1 466	315	439	dont : Impôts Locaux	28,45	41,74
179	39	67	Autres impôts et taxes	3,48	6,38
1 253	269	146	Dotation globale de fonctionnement	24,30	13,88
4 585	986	917	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % d	es charges
3982	856	838	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
2 239	481	447	dont : Charges de personnel	48,83	48,77
1 033	222	236	Achats et charges externes	22,54	25,73
80	17	25	Charges financières	1,75	2,78
206	44	34	Contingents	4,50	3,69
242	52	53	Subventions versées	5,28	5,76
569	122	135	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
1 170	252	429	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des	s ressources
0	0	74	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	17,17
320	69	60	Subventions reçues	27,35	14,08
221	47	35	FCTVA	18,86	8,25
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés,	0,00	0,00
1 690	363	414	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	<u>en % d</u>	es emplois
1 329	286	304	dont : Dépenses d'équipement	78,64	73,52
239	51	80	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	14,13	19,40
0	0	0	Charges à répartir	0,00	0,04
0	0	1	Immobilisations affectées, concédées,	0,00	0,22
520	112	-16	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
520	112	-15	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		2000 P 10 420 M 100 P
49	11	150	Résultat d'ensemble = R - E		

Source DGFIP 1/3

Exercice 2017

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 651 habitants - Budget principal seul

Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

			AUTOFINANCEMENT	en % des pi	rod, de fonct.
730	157	200	Excédent brut de fonctionnement	14.17	18.97
664	143	179	Capacité d'autofinancement = CAF		
425	91	99	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	12,89 8,25	17,05 9,42
			ENDETTEMENT	en % des pr	
2127	457	770	Encours total de la dette au 31 décembre N	41,28	73,12
2121	456	756	Encours des dettes bancaires et assimilées	41,14	71,84
2121	456	755	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	41,14	71,70
319	69	104	Annuité de la dette	6.10	0.00
2285	491	335	FONDS DE ROULEMENT	6,19	9,90

Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 4 651 habitants - Budget principal seul Strate : communes de 3 500 à 5 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

			ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE					
		Les bases im	posées et les réductions (exonérations, abattements) accordées	sur délibérations				
Bases nettes i	Bases nettes imposées au profit de la commune			Réductions de	Réductions de base accordées sur délibérations			
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	Taxe	En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		
4 277	920	1 375	Taxe d'habitation (y compris THLV)	12	3	70		
4 427	952	1 217	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	0		
193	42	25	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0		
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-		
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0		
			Les taux et les produits de la fiscalité directe locale					
Prod	uits des impôts lo	caux	Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen o	le la strate (%)		
836	180	195	Taxe d'habitation (y compris THLV)	19,54	14	,20		
663	142	230	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,97	18	,91		
49	11	12	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,63	49	,86		
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,	00		
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,	00		
			Les produits des impôts de répartition					
Produits	des impôts de rép	partition	Taxe					
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-			
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-		-		
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-			